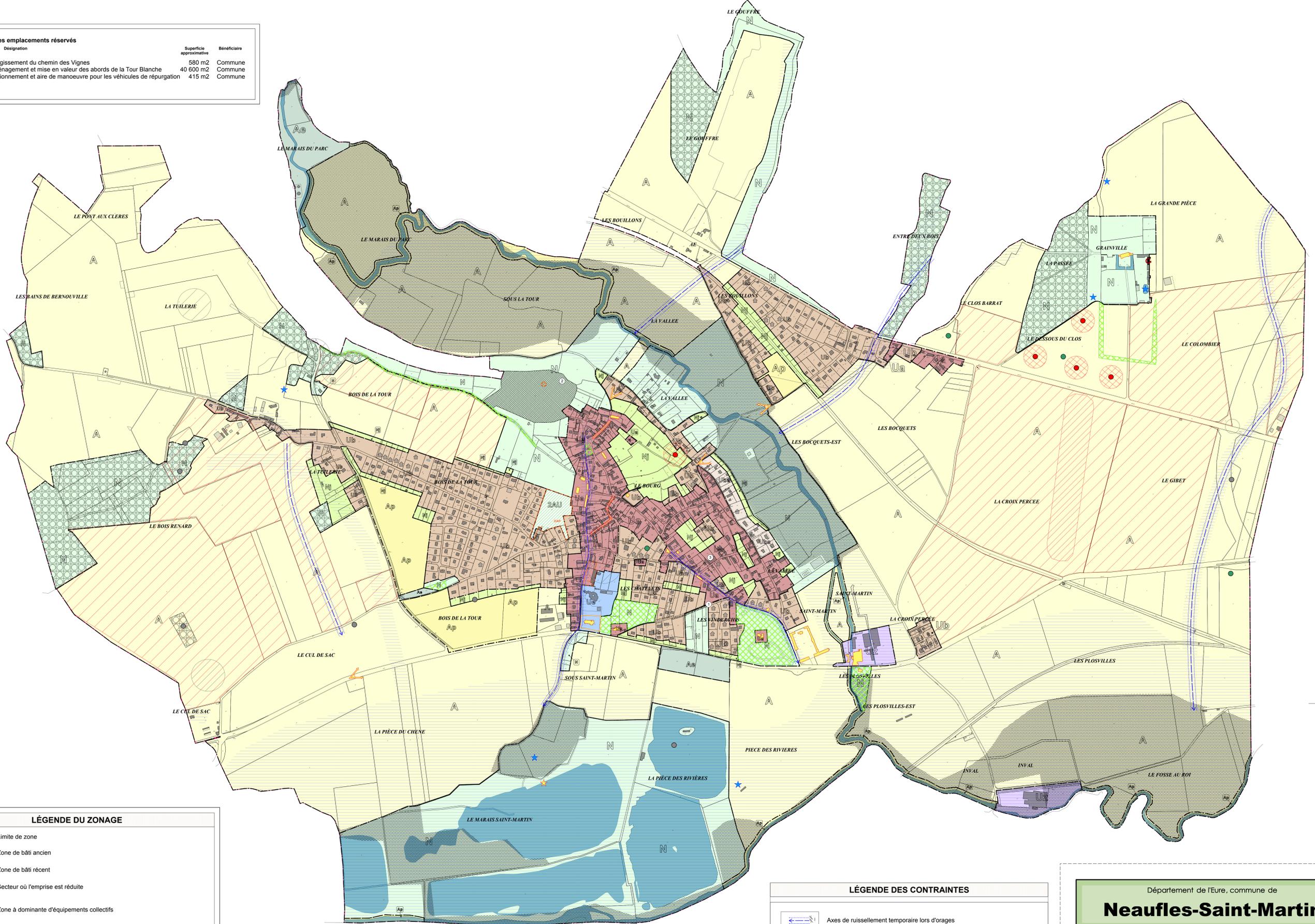


n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Elargissement du chemin des Vignes	580 m <sup>2</sup>	Commune
2.	Aménagement et mise en valeur des abords de la Tour Blanche	40 600 m <sup>2</sup>	Commune
3.	Stationnement et aire de manœuvre pour les véhicules de répurcation	415 m <sup>2</sup>	Commune



### LÉGENDE DU ZONAGE

	Limite de zone
	Zone de bâti ancien
	Zone de bâti récent
	Secteur où l'emprise est réduite
	Zone à dominante d'équipements collectifs
	Zone à dominante d'activités économiques
	Secteur d'urbanisation future à long terme à dominante d'habitat
	Zone d'activités agricoles
	Secteur de protection du paysage en zone agricole
	Secteur agricole accueillant des équipements collectifs
	Zone naturelle
	Secteur de jardins
	bâti pouvant prétendre à un changement de destination
	Emplacement réservé
	Espace boisé classé (articles L. 113-1 et suivants)
	Orientations d'aménagement et de programmation

#### Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :

	Bâti et mur
	Ensemble bâti
	Secteur de point de vue
	Mare

#### Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :

	Ensemble paysager
--	-------------------

#### Pour information :

	Constructions non cadastrées
--	------------------------------

### LÉGENDE DES CONTRAINTES

	Axes de ruissellement temporaire lors d'orages
	Zones humides inventoriées (le tracé peut comporter quelques décalages) source : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
	Zones d'aléas du PPRI de l'Epte aval carte informative, seul le document au format papier du PPRI est opposable - source : DDTM de l'Eure
	Cavités souterraines - Indices avérés
	Carrières souterraines
	Indice d'origine indéterminée
	Exploitation à ciel ouvert
	Cavités souterraines - Périmètres de risque
	source : DDTM de l'Eure
	Déterminé selon la commune
	Cavités souterraines - Indices non localisés précisément
	source : DDTM de l'Eure
	Carrières souterraine
	Exploitation à ciel ouvert



Département de l'Eure, commune de

## Neufles-Saint-Martin

### Plan local d'urbanisme

Plan initial approuvé le 5 mars 1979 ; 1ère révision prescrite le 4 juillet 1986 approuvée le 21 avril 1989 ; 2e révision prescrite le 5 juillet 1996 approuvée le 15 décembre 2008.  
Plu prescrit le 27 octobre 2015  
Plu arrêté le 18 avril 2019

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18 avril 2019 arrêtant le plan local d'urbanisme de la commune de Neufles-Saint-Martin  
Le maire,  
Jean-Pierre Fondrille

### RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE plan de zonage de l'ensemble de la commune

Date :	Phase :	Échelle :	Page n°
11 avril 2019	Arrêt projet & enquête publique	1 / 5 000	4.2
<small>Neufles-Saint-Martin, 19 rue Saint-Martin (27130) Tel : 02 32 55 00 04 / courriel : mairie.neufles@eure.fr</small>			
<small>agence Gilson &amp; associés Sas, urbanisme et paysage 2, rue des Côtés, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com</small>			